



Parole d' élu

Chères Luraysiennes et chers Luraysiens,

Le 4 janvier 2022, j'ai été élu nouveau maire, suite à la démission de Michel Maignan pour raison de santé. Je me présente rapidement : Marc Avenard, professeur de génie électrique au lycée Edouard Branly et Luraysien depuis 2006. De 2014 à 2020, j'ai été conseiller municipal avec Alain Fillon, puis, adjoint à l'urbanisme, voirie, réseaux avec Michel Maignan.

La nouvelle équipe municipale est composée de **19 conseillers municipaux dont 4 adjoints** :

- 1^{er} adjoint - Mme HERVIER - Affaires scolaires, sport, jeunesse, citoyenneté ;
- 2^e adjoint M. GUILLE-DES-BUTES - Affaires financières, budget, personnel ;
- 3^e adjoint Mme MAHARAUX - Affaire culturelle, associations, fête et cérémonie ;
- 4^e adjoint M. VICTOR - Urbanisme, voirie, réseaux.

et **3 conseillers délégués** :

- 1^{er} conseiller délégué – Mme LEMARIE - Espace Clairet et location de salle ;
- 2^e conseiller délégué – M. MANUGUERRA - Bâtiment, matériel et cimetière ;
- 3^e conseiller délégué – M. MEERSCHAUT - Communication.

La distribution des colis pour nos aînés a eu lieu le 11 décembre, suivie le lendemain du traditionnel repas des anciens, organisé par l'Entraide.

Même s'il n'était pas possible de danser, cela a permis de se retrouver en toute convivialité.

En ce début d'année, vont débiter les travaux d'enfouissement des réseaux, Rue du Pressoir. Quelques désagréments pour les riverains de cette rue sont à prévoir.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

En espérant que cette nouvelle année voit la fin de la pandémie, qu'elle vous permette de concrétiser tous vos projets et que nous puissions retrouver une vie sans contraintes.

Marc Avenard, Maire

■ Quelques rappels de bon sens et de savoir vivre ensemble :

- Durant la période hivernale il est conseillé de vérifier l'isolation du compteur d'eau et la non présence de fuite.
- Il est rappelé que la limitation de vitesse dans notre village est de 30 km/h. Il est trop souvent constaté des vitesses excessives.
- Tout stationnement de véhicule sur le trottoir est interdit, même devant chez soi. Merci de faire le nécessaire, afin de permettre aux piétons de pouvoir utiliser le trottoir, ainsi que les passages pour piétons.
- La municipalité demande aux Luraysiens d'être plus vigilants sur l'état des trottoirs et des caniveaux, sachant que le nettoyage reste à la charge des habitants.
- L'entretien et la taille des haies doivent être à l'aplomb de la clôture de la propriété pour permettre aux piétons d'utiliser le trottoir sans se déporter sur la route.

■ Urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, vous avez la possibilité de transmettre vos dossiers d'urbanisme (déclaration préalable ou demande de permis de construire) :

- soit en **version papier** (ensemble des documents), déposée directement à la mairie de Luray ;
- ou en **version électronique**, à l'adresse mail **urbanisme@luray.fr**, et contenant :
 - **En objet** : la nature de la demande, la date de la demande (AAAAMMJJ) et le nom du demandeur séparés par un tiret. Exemple : DP-20220101-dupont ou PC-20220215-sci-durand ;
 - **Dans le corps du message** : le nom et le prénom du demandeur s'il s'agit d'un particulier ; la dénomination et le SIRET s'il s'agit d'une personne morale ; la dénomination et le numéro d'inscription au répertoire national s'il s'agit d'une association ; l'adresse postale ; l'adresse mail ;
 - **En pièces jointes** : le formulaire cerfa et toutes les pièces du dossier (format pdf, jpg ou png), nommées comme suit : DP-20220101-dupont-cerfa.pdf ou PC-20220215-sci-durand-PC7.jpg...

Il sera établi un fichier par pièce du dossier. Aucune pièce ne devant excéder 10 méga-octets (MO). **Toute demande par voie électronique** qui ne respectera pas l'ensemble des critères énoncés, sera considérée comme non recevable.

+ www.luray.fr : rubrique *Votre quotidien / Urbanisme*

■ Bibliothèque

La bibliothèque sera ouverte pour le mois de janvier, les **samedis 15, 22 et 29** de 09h00 à 12h00.

■ Cantine scolaire

Les menus de la cantine scolaire, du lundi 03 janvier au vendredi 04 mars 2022, sont en ligne sur le site de la commune. N'hésitez pas à les consulter.

+ www.luray.fr : rubrique *Agenda / Menu cantine scolaire*

■ Vidéo surveillance

Pour faire suite à de multiples incivilités et afin de protéger les infrastructures (citystade, vestiaires, terrains de tennis et de football), le stade de Luray est dorénavant sous surveillance vidéo 24h/24, 7j/7.

■ Inscription listes électorales

La date limite d'inscription sur les listes électorales pour l'élection présidentielle est fixée au **04 mars 2022**. Plus d'informations, sur le site de la commune.

+ www.luray.fr : rubrique *Votre quotidien / Services / Elections - Liste électorale*



Retrouvez toutes ces infos et plus, sur notre site internet **www.luray.fr**
Mairie de Luray - 14, rue de Dreux - 28500 Luray • Tél. 02 37 46 17 11

